Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 20 (1915)

Artikel: Trouvailles monétaires

Autor: Gruaz, Julien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172832

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TROUVAILLES MONÉTAIRES

I. Le Trésor de Meillerie.

Le Cabinet de numismatique de Vaud possède dans sa collection de l'Évêché de Lausanne de nombreux exemplaires ayant fait partie du trésor de Meillerie, découvert tout près de cette localité, le 3 août 1864.

Le seul journal, nous dit Morel-Fatio, qui, au point de vue numismatique, nous ait donné une idée consciente de cette importante trouvaille, fut *le Léman*, publié à Thonon. Le directeur de ce journal, M. Dessaix, y écrivit les 8 septembre et 4 décembre 1864 et les 18 août et 16 octobre 1865, une série d'articles consacrés à la description raisonnée du trésor de Meillerie.

Il serait, sans doute, fort difficile de retrouver des collections du *Léman* de 1864 et 1865 — et encore en existe-t-il — pour se documenter à ce sujet.

A défaut des intéressants articles de M. Dessaix, il reste dans les archives du Cabinet de numismatique de Vaud un dossier portant le n° 257, sur la couverture duquel figure la mention suivante, écrite de la main de Morel-Fatio:

- « Trouvaille de Meillerie, 3 août 1864. Cette liasse « devra être donnée de ma part au Musée cantonal.
- « Mon successeur y trouvera de nombreux renseigne-« ments à utiliser pour le Musée. »

Nous avons relevé, en effet, beaucoup d'éléments intéressants dans ce dossier, les uns épars, les autres rassemblés et ordonnés dans un travail rédigé, que l'auteur n'a malheureusement pas achevé.

En outre, nous avons pu lire avec un véritable intérêt une série de lettres adressées par l'abbé Falconnet, vicaire de Meillerie, à Morel-Fatio, pour le renseigner et le documenter sur la trouvaille de sa paroisse. Comme l'indique sa correspondance, l'abbé Falconnet devint, depuis 1867, vicaire de Marcellaz près d'Annecy.

La cure de Meillerie fut, paraît-il, un prieuré, qui, depuis Amédée VIII jusqu'au milieu du xviiie siècle, appartint aux chanoines du Grand Saint-Bernard. Dans une de ses lettres, l'abbé Falconnet suppose que l'économe du dit prieuré a pu se trouver dans la nécessité de réunir et d'enfouir toutes les valeurs qu'il avait sous la main au moment de l'une des invasions dont la Savoie fut le théâtre de 1475 à 1536.

Le trésor de Meillerie comptait quatre à cinq mille pièces au moment de sa découverte. Mais leur mise au pillage eut vite fait de les disperser dans quantité de mains, et ce fut grâce à l'entremise active et multipliée de l'abbé Falconnet qu'une bonne moitié de la trouvaille fut sauvée.

Ceci permit à l'éminent conservateur du Cabinet de numismatique de Vaud, d'examiner plus de deux mille cinq cents pièces, ainsi qu'il le mentionne dans ses notes rédigées.

- « Le trésor de Meillerie », dit Morel-Fatio, « se compose
- « pour plus des deux tiers de monnaies frappées par la
- « maison de Savoie; le reste appartient en majeure
- « partie à l'Évêché de Lausanne. Genève et Fribourg
- « sont à peine représentés et l'on ne doit pas s'en éton-
- « ner, car à la date de l'enfouissement du trésor, l'ate-
- « lier de Genève ne fonctionnait guère, je crois, et celui
- « de Fribourg commençait à peine ses émissions.
- « Les monnaies des comtes de Genevois sont beau-
- « coup plus fréquentes. Enfin, pour clore la liste des

- « localités immédiatement voisines de la découverte, je
- « signalerai quelques deniers des barons de Vaud, fabri-
- « qués à Nyon avant le milieu du xive siècle et d'autres
- « pièces de la même époque, généralement attribuées
- « au Chablais.
- « Viennent ensuite toutes les monnaies frappées dans
- « les pays plus éloignés, l'Italie, la France royale et
- « féodale, l'Allemagne, etc. Elles sont peu nombreuses,
- « sauf pour le duché de Milan, dont le numéraire jouis-
- « sait d'une grande faveur de ce côté des Alpes. »

Tel est le préambule du travail que Morel-Fatio avait entrepris, sans l'avoir achevé.

Quant aux notes éparses, elles nous fournissent des renseignements non moins intéressants. Nous y relevons les variétés de pièces que le savant lausannois a étudiées.

En ce qui concerne l'Évêché de Lausanne, il put en examiner six cent quatre-vingts, relevant pour la plupart des séries anonymes et, pour un très petit nombre, des séries signées.

Ce lot de six cent quatre-vingts pièces offrit à l'examen trois groupes principaux, conformes aux types suivants :

- 1° Temple sur trois annelets.
- 2º Temple sur un annelet entre deux besants. Croix chardonnée au revers.
 - 3º Temple accosté de deux tours ou clochetons.

Les monnaies de la Savoie constituaient les deux tiers du trésor de Meillerie. Elles relevaient presque toutes du règne d'Amédée VIII, quelques-unes avec le titre de COMES (comte), le plus grand nombre avec le titre de DUX (duc).

Morel-Fatio avait fait des fiches pour les espèces suivantes dont il avait étudié les types :

Obolo bianco.
Obolo di bianchetti.
Obolo viennese.
Forte.
Quarto.
Mezzo-grosso.

Parmi les centaines de monnaies que l'abbé Falconnet soumit à Morel-Fatio, le denier mauriçois, dont le type est bien connu, ne se révéla qu'à raison d'un exemplaire.

Il nous plaît, à propos de la monnaie de Saint-Maurice d'Agaune, qui offre une si grande analogie avec notre denier lausannois, de reproduire la note suivante, que Morel-Fatio avait écrite et jointe au dossier de la trouvaille de Meillerie :

- « L'atelier de Saint-Maurice d'Agaune a fonctionné anciennement déjà, on le sait, mais on ne possède aucune ordonnance souveraine y relative. Le 20 sep- tembre 1239, Amédée IV, en donnant cette localité en augment de dot à sa sœur Marguerite, comtesse de Kybourg, lui céda tous les droits afférents, excepté celui de battre monnaie, qu'il se réserva tanquam domino proprietatis. »
- « Ceci indique qu'alors déjà on frappait monnaie à « Saint-Maurice, ou tout au moins qu'on profitait de « le faire au profit des comtes de Savoie.
- « Les comptes de la chancellerie de Chillon men-« tionnent, en 1257, des danari mauriziani.
- « Ces espèces sont fréquemment mentionnées depuis « lors. Un compte d'un châtelain du Chablais, en date « de 1278, dit que la monnaie nouvellement frappée « à Saint-Maurice fuit portata apud Sedunum, dont « l'évêque, par droit ancien et par convention faite avec « les comtes de Savoie, prit une manata de la valeur de « laquelle le maître Moïse Millemerces fut par la suite « dédommagé par le châtelain de Chillon.

- « Promis et Cibrario estiment (dans leurs divers
- « ouvrages) que la susdite convention établit que l'évêque
- « de Sion devait avoir une certaine part de souveraineté
- « en ce qui concerne la fabrication de la monnaie à
- « Saint-Maurice et qu'il avait le droit de constater la
- « légalité de la monnaie avant sa mise en cours.
 - « La mention qui précède est la dernière que l'on
- « possède de certaine et de précise sur l'atelier de
- « Saint-Maurice.
 - « Peut-être la fabrication continua-t-elle encore à
- « Saint-Maurice, mais en 1349 la concession suivante,
- « accordée à Manfred Frotta de Milan, s'applique au
- « Chablais en général, sans détermination précise de
- « localité : « Moneta in Chablasio Manfredo Frotta de
- « Mediolano concessa per duodecim annos inchoandos die
- « 25 proximi mensis januarii anno 1350, etc. »

Telle est la note concernant le denier de Saint-Maurice d'Agaune que nous avons relevée dans le dossier concernant la trouvaille de Meillerie et à laquelle nous avons tenu de donner une place ici.

Morel-Fatio s'est hasardé d'indiquer l'époque, à peu près, de l'enfouissement du trésor de Meillerie en se basant sur la constatation de certaines monnaies de la Savoie, dont l'année de la frappe est précisée tant par les édits qui les ont ordonnées que par la marque (intersignum).

La date approximative de 1430 qu'il donne, doit cependant être reportée plus tard, puisqu'il cite la présence, dans ledit trésor, du denier lausannois à la rosace, qu'il attribua, conformément à la thèse qu'il émit ensuite, à Jean de Prangins, gouverneur du diocèse de 1433 à 1440.

Si la moitié environ des éléments qui composaient le trésor de Meillerie ont échappé aux investigations de la science, par suite de leur dispersion, il n'en reste pas moins que les travaux de MM. Dessaix et Morel-Fatio, activement secondés par l'abbé Falconnet, en ont marqué, dans des proportions appréciables, tout l'intérêt et toute l'importance. C'est ce qu'il nous a plu de rappeler tout particulièrement aux conservateurs de médailliers officiels ou privés qui peuvent posséder dans leurs séries des monnaies provenant du trésor de Meillerie.

II. La Trouvaille de Niederbipp.

On remit en 1898 au Cabinet de numismatique de Vaud une quantité de deniers lausannois et de bractéates ¹ provenant d'une trouvaille réalisée à Niederbipp (Berne).

Nous ne saurions malheureusement fournir aucun renseignement sur les circonstances qui donnèrent lieu à cette trouvaille. Remontait-elle à 1898 ou était-elle antérieure à cette date? C'est ce que nous ignorons également.

Les deniers lausannois, qui en constituaient la plus grosse part, étaient au nombre de passé trois cents, tous au type suivant :

SEDES LAVSANNE

Temple carolingien surmonté d'une croix et placé sur deux degrés et trois larges annelets.

R. CIVITAS EQSTRI

Croix non cantonnée.

Evidemment, le type de ce denier n'est pas inconnu. Morel-Fatio, avant nous déjà, en avait groupé d'assez nombreux exemplaires dans notre série épiscopale sous la désignation : deniers à la croix non cantonnée.

¹ M. H. de Buchenau croit que les bractéates de la trouvaille de Niederbipp viennent de Soleure, ou de la petite Bourgogne, et sont du XIII^e siècle. (Sonderabdruck der *Blätter für Münzfreunde*, 6-10, Jahrg 1911, mit Tafeln 193, 195 et 196, und 29 Textabbildungen.)

Le type du denier trouvé à Niederbipp, donc bien connu de Morel-Fatio, est resté vaguement classé, comme d'autres, dans les émissions du XIII° siècle. Mais il est, en tout cas, par l'infériorité de sa fabrication, bien antérieur au groupe de deniers que Morel-Fatio qualifiait « de bon style » et dont un document historique établit déjà l'existence sous Guillaume de Champvent (1273-1303).

A l'étude, les deniers lausannois provenant de Niederbipp, quoique tous du même type, nous donnèrent une soixantaine de variantes portant uniquement sur la paléographie et l'orthographe des énoncés :

SEDES LAVSANNE et CIVITAS EQSTRI

Le lot une fois étudié et classé fut distribué entre les médailliers de Vaud, Zurich et Berne.

Nous relèverons les variétés les plus essentielles que nous avons observées sur le type du denier lausannois trouvé à Niederbipp, et dont la description est la suivante : ** SEDES LAUSANE · Temple carolingien placé sur deux degrés. Au dessous de ceux-ci, trois larges annelets. Six exemplaires offraient nettement une croisette entre les colonnes du temple.

R. A CIVITAS EQSTRIV: Croix au centre dans un cercle ou un grènetis. Nous avons ramené le lot complet à trois groupes. Dans le premier (fig. 1) le délié des N



Fig. 1.

descend invariablement de gauche à droite. Les légendes sont assez régulièrement orthographiées, surtout au droit. Il n'en est pas de même au revers, où les formes CIVIAS et CIVAS alternent avec la forme régulière CIVITAS. Quant aux lettres et au dessin du temple, leurs lignes et leurs proportions sont très variables. Nous avons pu, en tenant compte de ces observations, assigner au premier groupe dix-huit subdivisions qui répondent à autant de variétés.

Dans le second groupe (fig. 2) le délié des N descend

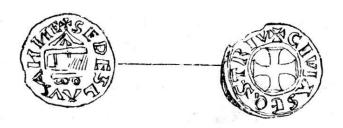


Fig. 2.

de droite à gauche : M· Au revers, le mot CIVIAS revient constamment. Nous avions fait de ce groupe sept subdivisions ; mais les trois dernières n'offraient que des exemplaires dont les légendes étaient inintelligibles.

Enfin, le troisième groupe (fig. 3) comprend des

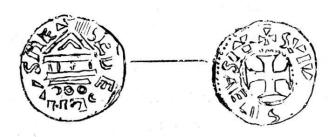


Fig. 3.

exemplaires qui portent au droit la légende: LAVSAE, tandis qu'au revers c'est une confusion complète dans la succession des lettres.

Les deux premiers groupes, dont l'un accusait cent quatre-vingt-six exemplaires et l'autre cent huit, pourraient, à en juger d'après leur frappe assez irrégulière et assez défectueuse déjà, être placés au seuil de cette période de dégénérescence complète qui se manifesta dans le cours du xviiie siècle à l'endroit de nos monnaies lausannoises. Les quinze ou seize exemplaires que nous avons réunis dans le troisième groupe et dont les légendes sont si manifestement altérées au revers, réalisent d'une façon décisive cette période de décadence monétaire.

- M. Hahn, conservateur du Médaillier du Musée national, a bien voulu nous mettre en possession des données suivantes en ce qui concerne la partie de la trouvaille de Niederbipp, conservée au Musée national.
- I. Bractéates à deux faces (Trachsel, Revue belge de numismatique, 1900, n° 1).

Tête barbue de face dans un double grènetis.

Extérieurement à celui-ci traces d'inscription. Dans le champ : deux annelets.

- \Re). Croix dans un double cercle. L'un des exemplaires laisse apercevoir entre les cercles: LVOT · Huit variantes de 15,4 millimètres. Poids = $0^{\rm gr}$,43; 0,45; 0,34; 0,39; 0,33; 0,37; 0,34.
 - II. Bractéates à deux faces.

Croix globulée cantonnée de quatre annelets.

- 1. R. Astre à six rayons dans un cercle.
- 2. Astre affectant la forme d'une roue à six rayons.
- 3. R. Roue plus prononcée, avec un moyeu et quatre rayons.
- 4. Croix globulée cantonnée de quatre croisettes. R. Roue.
- 5. Croix sans globules à l'extrémité des branches et cantonnée de quatre croisettes. R. Roue cerclée d'un grènetis.
 - 6. Croix. A. Cercle perlé. Au centre cinq points, :
 - 7. Croix. A. Quatre points au milieu du cercle perlé, 🕁

Les dimensions et le poids des exemplaires de cette seconde série sont les suivants :

1.	0,0130	à	0,0147	Poids	0,37				2	ex.	var.
2.	0,0130	()	0,0152))	0,31	à			8))
3.	0,0127))	0,0150))	0,32))	0,35/0,	36	10	*))
4.	0,0120))	0,0146))	0,31))	0,36		8))
5.	0,0125	"	0,0154))	$0,\!32$))	$0,\!37$		7))
6.	0,0135))	0,0146))	0,34))	0,35		28))
7.	0,0124))	0,0147))	0,30))	0,36		24))

Les matériaux que nous venons de fournir au sujet de la trouvaille de Niederbipp viennent prendre place ici bien tard, semble-t-il. Mais, en ce qui concerne particulièrement nos monnaies anonymes, nous avons pensé qu'ils pourraient être utiles à ceux de nos successeurs qui seraient tentés de faire de nouvelles investigations, d'ordre chronologique surtout, dans cette partie encore si hypothétique et si obscure de notre numismatique lausannoise.

Lausanne, juin 1916.

Julien GRUAZ.